

Absence d'aide d'État au sens de l'article 61 de l'accord EEE

(2011/C 34/08)

L'Autorité de surveillance AELE considère que la mesure suivante ne constitue pas une aide d'État au sens de l'article 61, paragraphe 1, de l'accord EEE.

Date d'adoption de la décision: 9 novembre 2010

Affaire n°: 62275

Décision n°: 438/10/COL

État de l'AELE concerné: Norvège

Type de mesure: subventions croisées et injection de capital

Le texte de la décision dans la ou les langues faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>
